



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, 5 mars 2015

À

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Creuse

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les Inspectrices ont demandé aux écoles (et notamment aux Directeurs d'écoles), à la demande du Ministère, d'établir un état des lieux *des espaces à l'usage des parents et de leurs délégués* en référence à l'article 65 de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Cet article ne précise aucunement la forme que doit prendre cet espace ni les outils qui doivent être mis à disposition des parents dans cet espace.

Dans ces conditions, il nous semble que cette obligation faite par la loi s'impose aux propriétaires des locaux et il nous semble donc plus approprié de réaliser cette enquête auprès d'eux. C'est pour cette raison que nous inviterons nos collègues à transmettre cette demande au maire de leur commune ou au Président de la communauté de communes.

Je tiens également à vous alerter sur l'étonnement que n'a pas manqué de susciter cette demande d'un local particulier pour les parents.

En effet, certains collègues n'ont pas de locaux pour travailler en dehors des horaires de classe, doivent libérer leur classe pour faire place aux activités périscolaires sans qu'une quelconque intervention de votre part ou de vos services n'ait eu lieu afin de permettre à vos agents d'exercer leur mission dans un cadre préservé. La FSU23 avait d'ailleurs déposé un avis (avis n°6) lors du CHSCTD du 27 novembre 2013 : *"Le CHSCTD recommande que les salles de classes ne soient pas utilisées pour les activités péri-éducatives. En effet, on peut prévoir que la cohabitation des encadrants, des élèves et des enseignants va poser un problème d'organisation et de conditions de travail pour les professeurs des écoles"*. Celui-ci a reçu un vote favorable unanime mais n'a pour l'heure reçu aucune réponse de votre part et n'a pas été porté à la connaissance des personnels contrairement à ce que prévoit le Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Concernant le dialogue avec les familles, cette demande peut paraître en décalage avec les pratiques qui sont les vôtres depuis le début de l'année notamment sur la question de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. En effet, comment ne pas s'étonner de vous voir demander un local pour les parents quand leurs prises de position et leur avis sont systématiquement niés. Je vous rappelle que vous avez systématiquement refusé les propositions des conseils d'écoles pour

l'organisation du temps scolaires quand elles différaient de celle du maire. Alors que certains parents creusois font le choix de ne pas envoyer leur(s) enfant(s) à l'école le mercredi pour des raisons qui vont de l'opposition ferme et de principe à cette réforme à un constat de fatigue avancée de leurs enfants, vous avez fait le choix d'utiliser la coercition pour juguler le phénomène. Le mercredi 3 septembre, des gendarmes sont venus interroger les enseignants de quelques écoles sur le taux de présence des élèves. Vous avez également demandé à tous les directeurs d'écoles du département, en les appelant individuellement, de faire remonter la liste des élèves absents pour les demi-journées d'action ainsi que les motifs évoqués par leurs parents, les justificatifs fournis mais aussi les réponses apportées par les directeurs d'écoles !!! **Ces pratiques ne dénotent pas d'un grand sens du dialogue et ne favorisent pas les échanges...**

Enfin, nous vous avons alertée à plusieurs reprises sur la gestion des situations de tension entre nos collègues et des familles. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses, parfois violentes à l'égard des personnels. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises de mettre en place un protocole de gestion de ces situations et d'assurer la transparence dans vos échanges avec les parents. Nos collègues doivent être informés des reproches qui leur sont faits mais aussi des réponses qui sont apportées par l'administration : malheureusement, ce n'est que trop rarement le cas. Cette situation crée un climat de suspicion, de doute et n'est pas propice à l'instauration d'un climat apaisé et de confiance réciproque entre les enseignants et les familles pourtant nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole.

Pour le SNUipp-FSU23, le climat scolaire, le développement de relations de confiance entre les familles et l'institution scolaire sont des leviers déterminants de la réussite scolaire des élèves qui ne dépendent pas de la mise à disposition des parents d'un local spécifique mais plutôt de l'instauration d'un climat d'écoute et de respect du rôle et des prérogatives de chacun dans lequel l'administration départementale a un rôle à jouer.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez sans doute que nous préférons que cet état des lieux soit effectué avec les propriétaires des locaux, seuls décideurs en capacité de mettre à disposition l'espace-parents.

Je vous remercie de bien vouloir nous tenir informés du devenir de cette enquête et de ses résultats le cas échéant, notamment dans le cadre des instances qui se réuniront dans le cadre de la carte scolaire et reste à votre disposition pour présenter les propositions qui sont les nôtres pour une meilleure gestion des situations de conflits.

Certain de notre volonté commune de faire avancer le Service Public et Laïc d'Education Nationale dans l'intérêt des élèves qu'il accueille et de ses agents, je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes salutations sincères.

Le Secrétaire départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couégnas', written over a horizontal line.

Fabrice COUÉGNAS